

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

---

Réunion du 29 juin 2006

## Extrait des délibérations

---

### RAPPORT N° 3

**Président** : Monsieur David HABIB

**Rapporteur** : Monsieur Guy CASSOU

**OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA MISSION D'AUDIT, D'ASSISTANCE ET  
EXPERTISES DANS LA PERSPECTIVE DE LA DÉCENTRALISATION DE  
L'AÉROPORT DE PAU À UN SYNDICAT MIXTE**

" L'article 28 de la loi relative aux libertés et responsabilités du 13 août 2004 prévoit le transfert, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2007, de la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aérodromes civils appartenant à l'État, aux collectivités territoriales ou à leurs groupements dans le ressort géographique desquels sont situées ces infrastructures.

Toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales peut demander, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2006, à prendre en charge l'aménagement, l'entretien et la gestion d'un ou plusieurs aérodromes.

En Aquitaine, cette disposition concerne particulièrement l'aéroport de Pau-Pyrénées, seul aéroport transférable de taille régionale.

L'établissement de l'état des lieux et l'expertise des biens transférés, mais aussi l'aide à la négociation avec l'État et le concessionnaire, apportés par un cabinet spécialisé, peuvent permettre de fortes économies et des réductions de risques importantes pour les finances des collectivités.

C'est ce qu'envisagent les principales collectivités concernées par le transfert de l'aéroport de Pau-Pyrénées à un futur syndicat mixte.

Le coût prévisionnel de cette mission d'audit s'élève à 120 000 € TTC.

Il serait réparti comme suit :

|   |              |
|---|--------------|
| - Conseil régional d'Aquitaine.....             | 45 000 € TTC |
| - Conseil général des Pyrénées-Atlantiques..... | 30 000 € TTC |
| - Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées....   | 30 000 € TTC |
| - Communauté de communes de Lacq .....          | 15 000 € TTC |

Vos commissions « Développement économique » et « Finances, personnel et administration générale » et votre Bureau vous proposent :

- **de décider** la participation financière de la communauté de communes de Lacq à la mission d'audit, d'assistance et expertises dans la perspective de la décentralisation de l'aéroport de Pau-Pyrénées à un syndicat mixte,

.../...

- **de préciser** que figurent au budget les 15 000 € correspondant à la participation maximale attendue de la communauté de communes de Lacq dans le financement de cette étude,
- **d'autoriser** votre Président à signer la convention de financement dont le projet est annexé à la présente délibération. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes **ADOPTE** le présent rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président de la communauté de communes,

**David HABIB**